

Les programmes de
détection et d'intervention
précoces des troubles
auditifs (DIPTA) des provinces
et territoires du Canada :

Rapport d'avancement

Janvier 2016



Canadian Infant Hearing
Task Force

Groupe de travail canadien sur
l'audition des nourrissons



OAC

Orthophonie et
Audiologie Canada

www.oac-sac.ca



CAA Canadian Academy of Audiology
Heard, Understood.

Académie canadienne d'audiologie
Entendus, Compris. ACA

www.canadianaudiology.ca

Ce rapport d'avancement représente la situation actuelle des programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA) à l'échelle du Canada. Il est en fait un suivi du Bulletin de rendement du Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons 2014 sur les programmes de DIPTA, qui soulignait le besoin d'importantes améliorations dans beaucoup de régions du Canada.

Principales définitions :

Détection et intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA) fait référence aux programmes qui incluent à la fois les différents volets de dépistage d'une perte auditive, de l'identification des enfants référés suite au dépistage et de services d'intervention pour les enfants identifiés avec une perte auditive. Un programme de **DIPTA** est plus vaste qu'un programme de dépistage universel de la surdité chez le nouveau-né (voir ci-dessous).

Dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés (DUSN) fait référence aux programmes conçus pour dépister une perte auditive chez les nourrissons. Un programme de DUSN est la première étape d'un programme de DIPTA et ne comprend généralement pas les prochaines étapes nécessaires au diagnostic et à l'intervention.

Colombie-Britannique :

- La Colombie-Britannique a un programme de DIPTA complet avec un solide protocole et des normes en vigueur ainsi qu'une base de données globale.
- Le programme utilise les évaluations à distance par l'intermédiaire du réseau de télésanté pour offrir des services aux régions éloignées.
- Le programme met une emphase importante sur la contribution parentale et suit les nourrissons à travers les étapes du développement de la communication.

Ontario :

- Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de l'Ontario comprend des protocoles fondés sur des données probantes pour les trois aspects constitutifs du programme que sont le dépistage, le diagnostic et l'intervention.
- La province en est aux dernières étapes du processus d'élaboration d'un protocole diagnostique revu et amélioré, fondé sur les données probantes actuelles et mises à jour.
- Les initiatives d'amélioration continue de la qualité en dépistage, diagnostic et intervention de l'audition sont un point focal du programme.

Nouvelle-Écosse :

- La Nouvelle-Écosse a des politiques et des procédures pour le dépistage, l'évaluation et le développement de la communication, y compris la collecte des issues cliniques.
- La province a une base de données globale.
- La province collabore avec ses partenaires et parties prenantes pour assurer une couverture continue des régions qui ne comptent pas de grands centres des naissances.

Île-du-Prince-Édouard :

- L'Î.-P.-É. a un programme de DUSN officiel comprenant un dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés administré dans les deux principaux centres des naissances. Les infirmières en santé publique soutiennent ce programme en administrant des dépistages auditif à des âges spécifiques (6 mois, 12 mois, 18 mois, 4 ans et maternelle/1^{re} année, au besoin). Le processus de DUSN doit être revu en 2016.
- La province en est aux étapes préliminaires de la création d'une base de données globale.
- Dans le cadre du système provincial de suivi du DUSN, des normes d'évaluation et de développement de la communication sont en vigueur auprès des services existants. Un groupe de travail doit revoir ces normes en 2016.

Nouveau-Brunswick :

- Le programme du Nouveau-Brunswick était solide lors de son dépôt en 2002, mais l'appui au programme et sa gestion ont fléchi au fil du temps.
- Les administrations régionales sont chargées de remplacer ou de réparer l'équipement, sans aucune politique en vigueur afin de définir les besoins en termes d'équipement et de la standardisation du processus.
- Des protocoles isolés ont vu le jour et pourraient compromettre le programme provincial mais des rencontres régulières contribuent maintenant à améliorer l'uniformité.

Terre-Neuve et Labrador :

- Des progrès sont notés au niveau de la province. Les quatre administrations régionales de la santé collaborent maintenant à élaborer et adopter des protocoles de dépistage et d'identification standardisés à l'échelle de la province
- La province n'a toujours pas de projets pour créer une base de données globale.
- Les administrations régionales sont responsables de la réparation et du remplacement des équipements. Aucune norme n'est toutefois en vigueur pour définir les besoins et la standardisation en termes d'équipement.

Yukon :

- Le Yukon dépiste près de 90 % des nourrissons, puisque la plupart des naissances ont lieu à Whitehorse.
- Il n'y a pas de programme de DIPTA ou de DUSN nettement défini en vigueur. Les audiologistes employés par le service de santé auditive du Yukon ont adopté les protocoles du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de l'Ontario.
- La rétention de la main d'œuvre clinique et la gestion directe du programme provincial sont un défi récurrent.

Alberta :

- L'Alberta est en voie de concevoir et de mettre en œuvre un programme de DIPTA provincial.
- La mise en œuvre intégrale est prévue en 2017.
- Le programme a des objectifs de mise en œuvre ambitieux et nécessitera un développement important de ressources pour les atteindre.

Québec :

- Le Québec a annoncé un programme de DIPTA global en 2009 et s'engage intensivement depuis ce temps à l'élaboration du programme.
- La province a commencé à mettre en œuvre le programme, mais certains aspects ont été retardés, faute de fonds.
- Le programme ne suit pas les enfants à travers les étapes du développement de la communication, mais remet plutôt la responsabilité aux services existants sans retour aux programmes de dépistage et d'évaluation ni rétroaction à leurs sujet.

Manitoba :

- La province a adopté une loi en 2013 et offre du financement au programme de DUSN.
- Les nourrissons qui échouent le dépistage de la surdité seront dirigés vers les services de diagnostic et de développement de la communication existants. Le gouvernement du Manitoba offre du financement pour des services diagnostiques complémentaires.
- Le programme en est aux dernières étapes du processus d'élaboration. L'implantation du programme de DUSN devrait débuter en septembre 2016.

Nunavut :

- Le Nunavut n'a aucun programme en vigueur pour dépister ou identifier les nourrissons ayant une perte auditive.
- La mise en place d'un programme est un défi de taille étant donné la population réduite et dispersée, ainsi que l'accès limité aux services d'audiologie et de développement de la communication ciblés (il y a actuellement une seule audiologiste sur le territoire).
- Avec un financement approprié, une solution possible serait que le Nunavut explore la possibilité de partager des services avec une autre province ou un autre territoire.

Saskatchewan :

- Un seul emplacement dans la province compte des services de dépistage précoce de la surdité. De plus, cet emplacement a un financement et du personnel désigné au programme limités.
- Il n'y a aucun système de DIPTA mandaté ou offert par la province.
- Le dépistage en Saskatchewan est limité aux enfants nés dans les centres des naissances de l'administration régionale de la santé de Saskatoon.

Territoires du Nord-Ouest :

- Les Territoires du Nord-Ouest ont adopté les protocoles du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de l'Ontario et du programme de dépistage précoce de la Colombie-Britannique, bien que le programme ne soit pas légiféré par le territoire.
- Le programme utilise une base de données commerciale conçue expressément pour les programmes de DIPTA.
- Étant donné le faible taux de natalité, le programme est actuellement viable et les services de l'Alberta aident à combler les lacunes engendrées par le financement limité et la population réduite.

Bref, de solides programmes existent dans certaines provinces et territoires mais ils demeurent toujours insuffisants dans plusieurs régions du Canada. Même si des efforts existent afin de créer de nouveaux programmes ou d'améliorer ceux existants à l'échelle du pays, d'importants défis demeurent, en partie à cause d'un manque d'engagement et de financement de la part du gouvernement.



DIPTA : Rapport d'avancement